

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

Avis 2017/07

*Avis de dérogation pour la production de plants, la culture, l'utilisation, le transport et le cession de spécimens des espèces végétales protégées *Xylosma buxifolia* et *Melocactus intortus*.*

Contexte

La demande de dérogation de Mme Mira Eléonore du Conservatoire Botanique des Îles de Guadeloupe (CBIG) concerne un programme de conservation *ex situ* et *in situ* des espèces végétales protégées *Melocactus intortus* et *Xylosma buxifolia* au vu de l'état critique de leurs populations. Pour ce faire, des prélèvements de fruits pour *Melocactus intortus* et de rameaux de *Xylosma buxifolia* seraient effectués et mis en culture dans la serre du CBIG avant d'être répartis dans le réseau des jardins conservatoires. Cette demande a été analysée et présentée par le botaniste Jean-François BERNARD, lors de la réunion plénière du 24 avril 2017.

Supports présentés

Les documents fournis par le pétitionnaire et la DEAL de Guadeloupe sont:

- La demande du CBIG par la Dr. Eléonore MIRA, accompagnée d'une note technique;
- Le formulaire daté du 18 novembre 2016 ;
- La réponse au complément d'information demandée par la DEAL, fournie par la Dr. E. MIRA en date du 20 décembre 2016 ;
- La demande par la DEAL de Guadeloupe, au CNPN ;
- L'avis du service instructeur en date du 17 janvier 2017 ;
- L'avis favorable du CNPN en date du 20 février 2017.

Analyse du CSRPN

Les membres du CSRPN, plus particulièrement les botanistes, considèrent que ces programmes de conservation sont utiles et souhaitables et que les risques encourus par les prélèvements auront un impact modéré voire négligeable sur les populations. Par contre, il sera nécessaire de s'assurer autant que possible de la diversité génétique en effectuant des prélèvements dans plusieurs zones géographiques.

Avis du CSRPN

Le CSRPN de Guadeloupe émet un avis favorable à la demande de dérogation de la Dr. E. MIRA du CBIG concernant les opérations de prélèvement de diaspores (fructifications et boutures) des espèces protégées *Melocactus intortus* et *Xylosma buxifolia* à des fins de conservation à 14 voix pour et 1 abstention (13 présentes et 2 représentées).

Le Président du CSRPN



G. Leblond